



COMMUNIQUE DE PRESSE

12 nouveaux biens reconnus « Patrimoine exceptionnel de Wallonie »

Le Gouvernement de Wallonie, à l'initiative de la Ministre du Patrimoine, Valérie De Bue, a arrêté la nouvelle liste des biens classés considérés comme « Patrimoine exceptionnel de Wallonie ». Celle-ci compte désormais **12 nouveaux biens dont 1/3 sont des témoins majeurs des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.**

Ce statut de « Patrimoine exceptionnel de Wallonie » offre une meilleure protection de ces biens et/ou la possibilité aux propriétaires publics ou privés de bénéficier d'un soutien plus important pour le financement des travaux de restauration.

Les nouveaux monuments considérés comme « Patrimoine exceptionnel de Wallonie » sont :

Province du Hainaut

Binche (Bray), église Notre-Dame du Travail. Cette église bâtie en 1932 prend place au cœur d'une cité ouvrière et constitue un ensemble d'une remarquable homogénéité. Cet édifice est un témoin rare de l'époque et représentatif d'une architecture totalement conçue en béton.

Charleroi, les trois vitraux du hall d'honneur du Bâtiment Gramme à l'Université du Travail Paul. Les remarquables vitraux d'esprit Art nouveau ornent les arcades de l'entrée principale du hall d'honneur inauguré en 1911. L'ampleur de leurs dimensions en fait l'un des plus grands ensembles de vitraux non confessionnels de Wallonie.

Mouscron, les orgues de l'église Saint-Barthélémy. Cet instrument qui date de 1766 a fait l'objet d'une étude approfondie, laquelle a mis en évidence le nombre élevé de tuyaux anciens conservés, les sommiers mais également une bonne partie de la mécanique. Il s'agit d'un ensemble exceptionnel qui ne se retrouve pratiquement nulle part ailleurs en Wallonie.

Province du Brabant wallon

Braine-le-Château, Le pilori. Érigé en 1521 par Maximilien de Hornes, ce pilori en pierre bleue appartient au type « à lanterne » dont il constitue le seul témoin remarquablement conservé dans le nord-ouest de l'Europe.

Chaumont-Gistoux (Bonlez), le site des deux tumuli et les terrains environnants. Parmi les nombreuses tombelles protohistoriques de la Haute-Dyle, il en est quelques-unes parmi les plus anciennes qui se distinguent par leur volume imposant. Les tumuli de Bonlez et leur site figurent parmi les exemples les mieux conservés et les plus spectaculaires de ce type, répertoriés en région wallonne.

Le château de Jodoigne-Souveraine. Rebâti entre 1763 et 1764, le château de Jodoigne-Souveraine est un témoignage particulièrement abouti et homogène d'une ferme-château durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.



Province de Liège

Limbourg, l'église Saint-Georges. Ce bien, classé comme monument depuis 1933, est reconstruit à l'emplacement d'une ancienne chapelle castrale dès le XII^e siècle et s'adjoint une massive tour à l'entame du XIV^e siècle.

Flémalle (Flémalle-Haute), Le buffet de l'orgue de l'église Saint-Mathias. Frappé du millésime 1598, ce buffet constitue l'un des rares témoins de l'époque Renaissance aussi bien conservé dans nos régions.

Waremme, la tente Napoléon du château de Sélys-Longchamps. Il s'agit de l'ancienne salle de billard abritée dans un pavillon rectangulaire, accolé au château et dont la décoration, aussi inédite que surprenante, simule une tente qui rappelle celle de Napoléon durant la campagne d'Égypte.

Province de Luxembourg

Arlon, les deux tours gallo-romaine Jupiter et Neptune. Ces deux tours sont d'importants vestiges conservés du système défensif édifié par les gallo-romains à la fin du III^e siècle.

Tellin, la fonderie des cloches (*uniquement les parties intérieures et le matériel roulant préservés in situ, à savoir le pont roulant, le four, les vestiges du four à réverbère*). Cette fonderie est la dernière à pouvoir témoigner du processus complet de la fabrication des cloches.

Province de Namur

Gesves, le site des grottes de Goyet. La reconnaissance du caractère exceptionnel des grottes de Goyet poursuit les objectifs de cohérence et de mise en conformité envers l'UNESCO.

Par ailleurs, le Gouvernement de Wallonie a également arrêté, dans cette liste actualisée, **l'extension du caractère exceptionnel pour les 4 biens suivants :**

- Province du Brabant wallon. **Jodoigne (Jauchelette), la ferme et l'abbaye de la Ramée.**
- Province de Liège. **Esneux et Neupré, le site du Grand Paysage de la boucle de l'Ourthe.**
- Province de Liège. **Liège, l'Hôtel de ville.**
- Province de Liège. **Spa, ancien établissement thermal.**

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be